

FAIRE RECULER BLANQUER MAINTENANT, ET FAIRE RECULER MACRON !

L'ampleur des grèves dans l'éducation nationale puis des manifestations déstabilisent Blanquer.

Malgré les manœuvres de diversion du « débat national » et d'enfumage sur le contenu de son projet, ça ne passe pas !

A Mantes-la-Jolie, parents d'élèves et enseignants appellent à se rassembler samedi 11 mai à 10h30 devant la marie-annexe du Val-Fourré. Ils ont naturellement le soutien des communistes.



Le rapport de force est en train de monter chez les enseignants, les personnels, les parents, les élèves. Colère et détermination ne sont pas prêtes de s'éteindre.

Blanquer poursuit l'application de la « stratégie de Lisbonne », définie en 2000 par l'UE pour marchandiser l'éducation dans chaque pays.

Elle se traduit par une réduction de l'offre publique d'éducation, le développement du privé en concurrence comme au sein même du public, une destruction de l'esprit de service public par une mise sous tutelle autoritariste, par le développement des inégalités.

Le projet Blanquer correspond presque point par point au projet Buzyn contre l'hôpital public : sectorisation géographique, déclassement des personnels et des compétences, etc. Ce n'est pas un hasard.

La disparition des bureaux de poste, des TER ou des guichets de la Sécu et des finances publiques suivent la même logique.

Projet de loi Blanquer : « école de la confiance »? Destruction de l'école publique!

Sur le même modèle que les « lois Macron », le projet de loi Blanquer dite « école de la confiance » est une sorte de fourre-tout qui est au final très cohérent par son orientation idéologique.

Constitué de 25 articles, le projet de loi est une attaque en règle contre le service public d'éducation et les fonctionnaires.

Parmi les attaques les plus graves, on trouve d'abord les EPSF (Etablissements publics des savoirs fondamentaux) qui vont entraîner une modification structurelle de l'école publique.

Blanquer prévoit de placer les écoles d'un secteur sous l'autorité d'un collège et de son principal.

Cela engendrerait la disparition des directeurs d'école, qui sont à la fois enseignants et interlocuteurs de proximité.

Le principal deviendra un super manager bureaucrate.

Est prévu également le transfert de personnel entre écoles d'un EPSF voire entre école et collèges.

L'objectif clair est ici de réaliser des économies d'échelle pour supprimer des postes. Conséquence directe : les enfants seront scolarisés de plus en plus loin de leur domicile. Le dédoublement des CP, à *moyens humains réduits*, s'est accompagné de la fermeture de milliers de classes et d'écoles notamment rurale.

A l'antipode des EPSF, Blanquer annonce la création des EPLEI (Etablissements Publics Locaux d'Enseignement International), censés devenir de vrais établissements d'élite. Ils scolariseront de la maternelle au lycée des élèves bilingues et le financement sera en partie public et en partie privé.

Cela symbolise à merveille la conception de Blanquer de l'éducation nationale : à deux vitesses !

L'article 1 du projet de loi instaure un dangereux nouveau « devoir de réserve » pour les enseignants.

La volonté de museler les enseignants est évidente.

Un fondement légal existerait dès lors pour pouvoir prendre des sanctions contre des enseignants qui, par exemple, contesteraient les réformes ou les choix du président de la République.

Cela s'inscrit dans l'inquiétante dérive autoritaire du gouvernement.

Parmi les autres articles du projet de loi on découvre de nombreuses attaques contre le service public d'éducation.

Par exemple, les ESPE seront remplacées par les INSPE (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation), dont les directions seront nommées par le ministère.

Dès la rentrée prochaine, les étudiants assistants d'éducation pourront intervenir en classe, et seront utilisés comme supplétifs.

Voilà la réponse de Blanquer aux difficultés de recrutement !

On trouve également le renforcement de l'école « inclusive » qui, en réalité, justifie la baisse des moyens aux structures adaptées pour l'accueil des élèves handicapés.

Mesure phare du ministre, l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire à 3 ans est en réalité un simple cadeau à l'éducation privée.

98% des élèves sont déjà inscrits à l'école à 3 ans. Mais cette nouvelle obligation scolaire va obliger les communes à financer le privé sous contrat.

On estime le prélèvement à 150 millions d'euros !

Mais rien ne sera amélioré face au véritable problème de l'absentéisme, au contraire, vu les restrictions des moyens d'encadrement public.

**Pour contribuer à changer cette société
J'adhère au PCF**

Nom, prénom..... Adresse

Ville.....Tél..... Email.....@.....

***A remettre à l'un de nos militants ou à envoyer à PCF Mantes la Jolie,
Boite postale 71524. 78205 Mantes-la-Jolie. (Notre blog: www.pcfmanteslajolie.fr)***

LES COMMUNISTES DE MANTES LA JOLIE FONT PARTIE DE CEUX QUI, UN PEU PARTOUT EN FRANCE AU SEIN DU PCF, N'ONT PAS RENONCÉ AU COMBAT CONTRE LA SOCIÉTÉ CAPITALISTE.

Ils contribuent à la vie du réseau d'opinion au sein du PCF: vive le PCF (Sites internet: www.vivelepcf.fr et solidarite-internationale-pcf.over-blog.net).